



LE PARTENAIRE  
MAINTENANCE DE  
VOTRE PATRIMOINE  
IMMOBILIER

**FACTURE N° 4100152**

Assainissement, Curage  
Plomberie, Recherche de fuites  
Electricité, Propreté  
24h/24 – 365j/365

N/REF : 4/10/2024 11H49 C:000541 I:33447  
V/REF : 3161  
V/Email reçu le Vendredi 04/10/2024 a 11H49

**AIN HABITAT**

**7 RUE DE LA GRENOUILLERE  
01100 BOURG EN BRESSE**

**IMMEUBLE :** HARMONIE  
ALLEE HARMONIE  
01480 SAVIGNEUX

Feillens, le 08 Octobre 2024

**Référence Marché:** Débouchage/Curage

**LOCALISATION :** 3 ALLE HARMONIE - SAVIGNEUX - M GERARD 0767800528 - BAT B - LGT 2

**MOTIF :** INTERVENTION POUR CANALISATIONS BOUCHEES

**Donneur d'ordre :** Mme A. DARD

=====

**NATURE DE L'INTERVENTION :**

Débouchage hydraulique avec véhicule spécialisé équipé  
d'une pompe haute pression.

LE 7 OCTOBRE 2024 A 13H45  
DEBOUCHAGE DEPUIS LE REGARD EXTERIEUR SUR UNE DISTANCE DE 7 METRES  
ENVIRON  
BOUCHON CAUSE PAR DES MATIERE EN PARTIE COMMUNE  
CONTROLE DES ECOULEMENTS

**OBSERVATIONS :**

**DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :**

Déplacement d'un véhicule spécialisé débouchage (hydraulique, électromécanique, mécanique).  
Localisation de l'obstruction, recherche du sens d'écoulement du réseau.  
Débouchage par procédé hydraulique a haute pression, électromécanique, mécanique  
Vérification du bon écoulement du réseau.  
Nettoyage du chantier.  
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

**ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF**

Une intervention de débouchage ne peut en aucun cas etre assimilée a un curage de canalisation (remise au diametre initial de la totalité de la canalisation).  
Le débouchage est une opération de premiere urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.  
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction.  
Dans le cas contraire, ce n'est parfois qu'apres plusieurs interventions de débouchage que nous arrivons a déterminer la cause du refoulement et



LE PARTENAIRE  
MAINTENANCE DE  
VOTRE PATRIMOINE  
IMMOBILIER

**FACTURE N° 4100152**

Assainissement, Curage  
Plomberie, Recherche de fuites  
Electricité, Propreté  
24h/24 – 365j/365

y remédier si le client nous en donne l'ordre par un curage (remise au diamètre) ou une réparation de la canalisation (si nécessaire).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

| =====                    |                                     |            |      |         |               |
|--------------------------|-------------------------------------|------------|------|---------|---------------|
| Quantité                 | Heures - Suppléments -              | Descriptif | N°BT | P.U. HT |               |
| 1,00                     | Débouchage 1H sur place+déplacement | Z1         | 1    | 180,00  | 180,00        |
| TOTAL H.T. ....          |                                     |            |      |         | 180,00        |
| T.V.A. a 10,00% .....    |                                     |            |      |         | 18,00         |
| TOTAL T.T.C. ....En EURO |                                     |            |      |         | <u>198,00</u> |

**Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2024**

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :  
101 Avenue Paul Marcellin  
69120 VAULX-EN-VELIN



N° 3161

COOPERATIVE HLM AIN HABITAT  
7 Rue de la Grenouillère  
01000 BOURG EN BRESSE

**ORDRE DE SERVICE**  
**du 04/10/2024**

**SERVIMO BOURGOGNE**

**550 Route de Ternant**  
**01570 FEILLENS**

**Lieu d'intervention**

MR Gérard MEYER  
3 Allée Harmonie  
Bâtiment B  
01480 SAVIGNEUX  
Fixe : 07.67.80.05.28  
Responsable du bâtiment : DARD Aurore 04.74.22.96.31  
Etage : \*RDC Logement : 2

**Merci d'intervenir pour réaliser les prestations suivantes :**

**CANALISATIONS BOUCHES**

**De l'eau propre remonte dans l'évier et le lavabo de la sdb depuis hier soir + le WC n'abonde pas lors du tirage de chasse d'eau**

**intervention : le 04/10 après-midi URGENT**

**Demande de travaux établie par**

DARD Aurore  
Tél : 04-74-22-96-31  
Mail : aureore.dard@ainhabitat.fr

Le 04/10/2024

Signature du responsable



## ATTESTATION SIMPLIFIÉE<sup>1</sup>

### ① IDENTITÉ DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT

Je soussigné(e) : **Ain Habitat**

Nom : ..... 7 rue de la Grenouillère - 01000 Bourg en Bresse

Adresse : .....

### ② NATURE DES LOCAUX

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

☐ maison ou immeuble individuel

☒ immeuble collectif

☐ appartement individuel

☐ autre (précisez la nature du local à usage d'habitation) .....

Les travaux sont réalisés dans :

☒ un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation

☐ des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage

☐ des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de (.....) millièmes de l'immeuble

☐ un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse<sup>2</sup> : **3 Allée Harmonie Bâtiment B 01480 SAVIGNEUX**

dont je suis : ☒ propriétaire ☐ locataire ☐ autre (précisez votre qualité) : .....

### ③ NATURE DES TRAVAUX

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, les travaux :

☒ n'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement).

☒ n'affectent pas plus de cinq des six éléments de second œuvre suivants :

Cocher les cases correspondant aux éléments affectés : ☐ planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ huisseries extérieures ☐ cloisons intérieures ☐ installations sanitaires et de plomberie ☐ installations électriques

☐ système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB : tous autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit.

☒ n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher de la construction existante supérieure à 10 %.

☒ ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.

☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux d'amélioration de la qualité énergétique portant sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements mentionnés au 1 de l'article 200 quater du code général des impôts (CGI) et respectant les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par l'article 18 bis de l'annexe IV au CGI dans sa rédaction issue de l'arrêté du 29 décembre 2013.

☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5 %.

### ④ CONSERVATION DE L'ATTESTATION ET DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 20 % ou 10 %) et le montant de la TVA effectivement payé, TVA au taux de :

- 10 % pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ;

- 5,5 % pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.

N° commande : 3161

Fait à Bourg en bresse, le 04/10/2024.

Le responsable patrimoine

Signature du client ou de son représentant :



<sup>1</sup> Pour remplir cette attestation, cochez les cases correspondant à votre situation et complétez les rubriques en pointillés. Vous pouvez vous aider de la notice explicative.

<sup>2</sup> Si différente de l'adresse indiquée dans le cadre ①.